

177 P NP DM60

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie (secteur nord) par
Usine de triage Lachenaie ltée

Lachenaie

6212-03-0C6

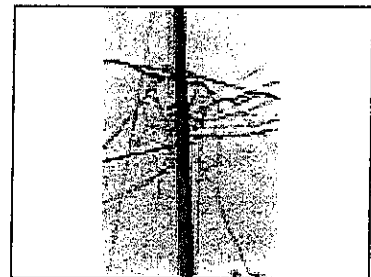
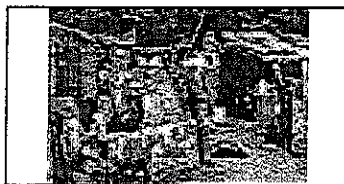
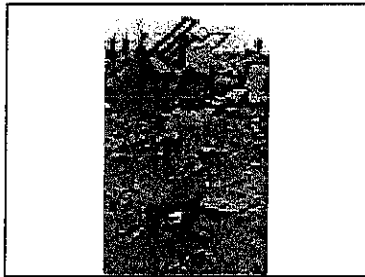
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU DÉPOTOIR DE LACHENAIE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

par

Michel Legris



photos :
LIAISONNEUVE

PRÉAMBULE

- 1 Au moment d'apporter une touche finale à mon projet de mémoire, j'ai cru bon de communiquer avec le secrétariat de la Commission afin de vérifier l'état des réponses à certaines questions laissées en suspens et tenter d'obtenir une copie du rapport du BAPE de 1995 (dont un participant m'avais dévoilé l'existence). Une rapide lecture de la conclusion du document (via Internet) m'a presque amené à tout abandonner. Même si mon ardeur a été amoindrie, voici quand même où en était rendue ma réflexion.
- 2 Et dans les derniers jours avant son expédition, j'apprends que j'aurai 10 minutes pour le présenter (30 secondes par page!) alors que toute sa conception était faite en vue de sensibiliser mes concitoyens et les dirigeants locaux. J'ai cru à tort que cette tribune publique pouvait surtout servir à cela puisqu'autrement, il suffisait d'acheminer à la Commission, un document écrit au style technocratique.
- 3 Toute sa conception s'appuyait sur les enseignements reçus en classe de rhétorique où, pour convaincre, il était recommandé de faire un CIMMA : Contact, Illustration, Motivation, Action. Le temps alloué oblige à escamoter ce processus: en fait, c'est comme faire un mauvais journal télévisé à coup de ??? (le terme technique m'échappe).
- 4 Finalement, je me questionne sur la pertinence de l'exercice que certains disaient inutile, la décision étant déjà prise d'avance, ce dont je commence à être convaincu vu la bousculade imposée à l'échéancier.
- 5 Correction: à la veille d'expédier mon mémoire, je lis dans le Journal de Montréal que le ministre accorde une prolongation de 5 ans, ce qui confirme mes appréhensions mentionnées au point précédent. Y a-t-il quelqu'un qui fait en sorte que je ne puisse terminer mon texte? Je ne peux laisser passer ce dernier sapin décoré de boules, les lumières allumées.

J'utilise des [caractères en italique] pour signaler les ajouts suscités par la lecture du rapport. Quant à ceux inspirés par ces derniers coups d'assommoir, on les retrouvera intégrés au volet 'déroulement des auditions' [et au volet 'quelques matières résiduelles de petite-politique]. Si ça continue, je n'aurai même pas le temps de corriger mes fautes...de frappe!

PRÉSENTATION

Je vous remercie de me fournir l'occasion de donner mon point de vue sur le dossier à l'étude et de manifester mon intérêt pour la démocratie et pour l'environnement. Ce sont deux sujets qui me tiennent à coeur: ils sont à la base de ma présentation. Je désire soumettre mes réflexions aux membres de la Commission

ainsi qu'à mes concitoyens et aux décideurs locaux.

Je suis un retraité du secteur de l'éducation où j'ai oeuvré quelques années à titre d'**enseignant** et plusieurs comme **gestionnaire de services du personnel** dans des commissions scolaires ou dans un collège. En plus de m'occuper de ma famille, mes temps libres étaient consacrés à la **chose scolaire** en tant que parent, à la **chose syndicale**, à la **chose municipale** (pendant un certain temps, comme membre de la **commission d'urbanisme** ou comme **conseiller municipal**), à la chose politique comme **membre actif d'un parti**. J'ai une idée de ce qui se passe à l'avant-scène et dans les coulisses.

Mon intérêt pour l'environnement a toujours été là: ça fait partie de moi. Je suis **membre de l'Union paysanne** dont l'un des objectifs vise à **'la gestion collective des bassins versants'**. Je fais du **compostage** depuis l'achat de ma maison en 1973, après avoir lu <L'Encyclopédie du jardinage>, de W.H. Perron. Je remplis scrupuleusement mon bac de matières recyclables. Chaque semaine, je n'ai pas à déposer ma poubelle à la rue sauf si quelques os de poulets me signalent de ne pas sauter celle-là. Je vis seul et je respecte déjà l'objectif visé de 15% pour le vraies matières résiduelles : je suis même en deçà. Aussi, sans vouloir servir de modèle, j'ai de la difficulté à comprendre le tonnage de fausses matières résiduelles que l'on doit enfouir, avec toutes que les conséquences que cela peu entraîner.

Toute ma jeunesse, je l'ai vécu dans le quartier Hochelaga, quartier ouvrier de Montréal. Je suis un '**ramasseur**' avec comme particularité que la majeure partie de ce que l'on retrouve dans ma 'cave' (sous-sol) provient des activités de cueillette de mon père : **<Veux-tu ça? ça peut toujours servir>**.

J'ai vécu au temps où le '**guenillou**' faisait partie intégrante de notre société. Selon la légende urbaine, il était riche à millions. En réalité, c'était vrai... Après son passage, c'était la collecte des vidanges: un camion dans lequel était déversées les vraies matières résiduelles. Avec le recul du temps, ayant pataugé dans les conventions collectives, je serais même en mesure de dire que celui qui se tenait dans la boîte du camion était, soit un remplaçant, soit un '**précaire**', sûrement celui qui avait le moins d'ancienneté...

Pour aider à défrayer nos études, mon père ramassait le papier pour le revendre. Quand j'ai acheté une maison, dotée d'une cave, j'accumulais mes journaux, me disant qu'un jour ou l'autre... Effectivement, alors que j'en avais une bonne petite corde (4pi X 8pi), un scout s'est présenté: sa mère l'attendait

dans l'auto, valise toute grande ouverte. Mais, c'est bien une partie de la troupe, 'pick-up' à l'appui, qui a réussi à sortir cette 'pêche miraculeuse', avec énergie et satisfaction, est-il besoin d'ajouter.

Après le décès de mon père, quand ma mère et ma soeur ont décidé de déménager, il a fallu vider le 'hangar' de ce qui 'aurait pu servir'. J'ai eu un dilemme à trancher: retourner tout cela à la ruelle ou...ma cave. C'est avec la peine au coeur que je me suis résigné à déposer le tout aux vidanges alors que 'tout pouvait encore servir': je me souviens même d'avoir mal dormi cette nuit-là. Le lendemain, il fallait compléter l'opération. Surprise! Il ne restait que les vraies matières résiduelles. Je m'étais culpabilisé inutilement: tout ce qui 'aurait pu servir' allait peut-être servir...! Et comme je prévois déménager dans un avenir prochain (sans pour autant souhaiter mourir), je sens déjà que j'aurai des décisions difficiles à prendre.

En 1994, je me suis rendu au **Nicaragua**, un des pays les plus pauvres des Amériques, comme **accompagnateur d'un groupe d'étudiants** d'un collège impliqués dans un programme de coopération internationale (Liaisonneuve). J'ai vécu une semaine dans un petit village de montagnes. J'y ai retrouvé le Québec rural d'il y a 60 ans. J'étais hébergé dans une famille. Pour éviter le choc, je me disais que je faisais du camping à l'intérieur: la propreté de la maison était quand même supérieure à certains blocs sanitaires de certains campings. Matériellement parlant, même si c'était pauvre, les gens habitaient dans des lieux convenables (à comparer à ce que j'ai vu par la suite). Les outils étaient rares: une pelle pour 10 personnes (celle de celui que nous aidions). Le salaire moyen de ceux qui avaient la chance de travailler (taux de chômage de 65% en 1996) était d'un dollar par jour (300\$/annuel!). Dans un hôtel où nous avons séjourné 2-3 jours, les restants de nos assiettes ne se rendaient pas aux poubelles: de jeunes enfants les plaçaient pêle-mêle dans des sacs de plastique afin d'en partager le contenu avec leur famille.

Ensuite, j'ai séjourné pendant 3 semaines à Managua, la capitale, J'habitais dans la maison d'un professeur d'université, qui gagnait dans les 700\$...par année. Sa maison était située, comme dans une ruelle. Il y a des champs au centre-ville qui a été dévastée par un tremblement de terre en 1972. Les immeubles en hauteur, encore debout, étaient squattés. Certains champs étaient envahis par des familles venues des montagnes, espérant que la grande ville leur apporterait un mieux être...

Dans ses **bidons-ville**, j'ai eu le privilège de côtoyer la vraie

misère humaine. Je dis 'privilège' parce que notre **SURCONSOMMATION** et de notre **GASPILLAGE** m'ont frappé comme un coup de poing au visage. Auparavant, je croyais qu'un bidon-ville était constitué de maisons de tôle. C'est vrai en partie pour...les mieux nantis du bidon-ville. Des gens vivent dans des maisons où les murs sont de...carton...de tissus...ou même de papier! Ils empruntent l'électricité en se connectant sur le réseau public à l'aide de bouts de fils aboutés; les poteaux sont formés de bouts de bois tout autant aboutés, des fois à l'aide de broche. Le local tenant lieu d'école pour les 'enfants de la rue' (soutiens de famille), possède quelques madriers servant de bancs; il y a un tableau noir mais, pas de livres, pas de papier, (pas de crayons, c'est pas nécessaire). Le dépotoir pour les 'matières résiduelles' qui finissent par s'y rendre, sert d'épicerie et de magasin général. Ceux qui contrôlent l'économie du pays, une minorité de riches, sont les seuls fournisseurs de ces dépotoirs.

Aujourd'hui, je raconte tout cela à l'occasion d'un forum organisé pour savoir s'il y aura agrandissement du dépotoir. Au lieu de s'attaquer aux **CONSÉQUENCES** (agrandissement du dépotoir) de notre **SURCONSOMMATION** et de notre **GASPILLAGE**, je suis d'avis qu'il faut plutôt s'attaquer aux **CAUSES**. Et ce n'est que la pointe du iceberg! Un peu pour parodier Neil Armstrong en foulant le sol de la lune, il faudrait qu'à la fin de ses travaux le BAPE puisse dire: **<C'est un petit pas pour le BAPE mais un grand pas pour notre SOCIÉTÉ>**. Autrement, ça ne serait que perpétuer le GASPILLAGE... *[on a déjà un pied dans l'étrier avec la décision du ministre pour une prolongation de cinq ans]*.

Mon propos va donc surtout porter sur le **GASPILLAGE** généré par notre **SURCONSOMMATION**. Je laisse le soin aux citoyens habitant le 'bassin versant' du dépotoir de nous entretenir des effets qu'il a sur leur environnement. Dans un monde où le **<Pas dans ma cour>** domine, ils pourront expliquer comment le traitement des poubelles, entre autres, de Montréal, de Laval et de la Montérégie, affectent leur qualité de vie.

GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES

J'ai été étonné de constater de la définition employée relativement à la gestions des déchets: '**MATIÈRE RÉSIDUELLE**': **tout ce qui est acheminé au dépotoir**. Ainsi, la même bouteille peut être considérée comme une '**matière utilisable**' si quelqu'un la conserve pour embouteiller son vin en vrac, ou une '**matière recyclable**' s'il la dépose dans un bac de recyclage, ou une '**matière résiduelle**' lorsqu'il la met à la poubelle. C'est une définition flexible : tout dépend de la décision de chacun. Étonnant pour un non-averti!

Pour les fins de ce qui suit et pour vraiment répondre aux objectifs visés récemment par la nouvelle tentative pour réduire les 'matières dites résiduelles', je suis d'avis que les notions doivent être clarifiées. On devrait parler de **matières excédentaires** quitte à les catégoriser comme suit:

RECOMMANDATION

QUE LES DÉFINITIONS SUIVANTES SOIENT RETENUES AUX FINS DE DISTINGUER LES DIFFÉRENTS TYPES DE MATIÈRES EXCÉDENTAIRES:
'UTILISABLE' : matière qui peut être encore utilisée telle quelle ou en partie, pour les mêmes fins ou pour toute autre;
'RECYCLABLE' : matière qui peut être recyclée en totalité ou en partie;
'RÉSIDUELLE' : matière qui n'est ni une 'matière utilisable', ni une 'matière recyclable'

ARBRE DE DÉCISION POUR LA GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES

On déplore que trop de déchets aboutissent au dépotoir: c'est ce que je nomme **GASPILLAGE**. Afin d'atteindre les objectifs visés, 60% en 2008, (trop gênant de dire que le 50% prévu pour 2000 était reporté 'sine die'), dans délai beaucoup plus court cependant, je crois nécessaire d'établir l'arbre de décision qui suit pour la gestion des déchets:

EST-CE UNE MATIÈRE

niveau 1:

UTILISABLE ? ... OUI >>> niveau 2 ou exportation	NON
RECYCLABLE ? OUI >>> centre de recyclage:	NON
donc RÉSIDUELLE >>> dépotoir	
RECOMMANDATION	

QUE TOUTE MATIÈRE DE NIVEAU INFÉRIEUR NE PUISSE ÊTRE ACHÉMINÉE DANS UN CENTRE RÉSERVÉ AU TRAITEMENT DE MATIÈRES DE NIVEAU SUPÉRIEUR

CONTENANTS UTILISÉS POUR DISPOSER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tout en dénonçant la trop grande quantité de matières dites résiduelles, on tolère, on encourage même l'utilisation de contenants de grandeur disproportionnée qui ne sont qu'incitation à l'insouciance. Que dire des camions-compacteurs qui bouffent à peu près tout. Il fût un temps à Le Gardeur, où il y avait une cueillette mensuelle des gros objets. Maintenant, si tu déménages le jour des vidanges, n'oublie pas ton sofa sur le bord de la rue sinon, ... tu vas le retrouver au fond du camion-compacteur!

RECOMMANDATION

QUE SOIT ÉTABLIE LA CAPACITÉ MAXIMALE D'UN CONTENANT POUVANT ÊTRE UTILISÉ POUR DISPOSER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

MATIÈRES UTILISABLES

RECOMMANDATION: LES BACS NE PUISSENT SERVIR QUE POUR LA DISPOSITION DES PETITES MATIÈRES UTILISABLES OU DES MATIÈRES RECYCLABLES

INVENTAIRE DES MATIÈRES UTILISABLES

Il me semble urgent d'établir la liste des matières utilisables qui font partie du 85% de matières qui aboutissent inutilement au dépotoir. Je préconise la formation d'un groupe d'experts qui auraient pour tâches d'établir cette liste et le cas échéant, de rédiger un recueil de suggestions pour d'autres usages. Ce groupe travaillerait sur le terrain et non confortablement assis derrière un bureau. Sur une base expérimentale, pour un temps donné, le jour des vidanges, il verrait à précéder l'équipe chargée de la cueillette habituelle. Ces experts verraient à identifier les matières utilisables et à les déposer dans un camion-remorque, un 45 pieds par exemple, qui devancerait le camion-compacteur (je devine qu'à la fin de la journée, ce dernier serait à moitié vide).

Une telle équipe d'experts pourrait faire le même travail pour les matières excédentaires en provenance des commerces et des industries, peut-être sans qu'il ne soit nécessaire d'avoir un autre véhicule de transport, seule la destination du chargement serait différente. En effet, à partir du principe que les biens produits le sont à partir de matériaux de qualité, j'en déduis que les matières excédentaires ne sont qu'utilisables ou que recyclables. De plus, lors de mes discussions de corridor avec des gens de BFI, semble-t-il que beaucoup de biens tout à fait neufs seraient rendus inutilisables avant leur enfouissement afin de ne pas être mis sur le marché. Pour garder les prix, comme pour le lait jeté à l'égout afin de pas payer d'amende suite à un dépassement de quotas? Des bottines neuves de l'armée, lacérées pour les rendre inutilisables auraient subi le même sort? Et j'en passe...

RECOMMANDATION

QUE LES MEMBRES DEVANT FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE D'IDENTIFIER LES MATIÈRES UTILISABLES SOIENT RECRUTÉS DANS UN BIDON-VILLE D'UN PAYS DU TIERS-MONDE (au Nicaragua, par exemple);
QUE LEUR TRAITEMENT SOIT AU MOINS ÉQUIVALENT À CELUI VERSÉ AUX PERSONNES VENUES DE L'ÉTRANGER (du Mexique, par exemple) POUR LA RÉCOLTE DE FRUITS ET DE LÉGUMES;
QU'EN PLUS, ILS SOIENT ASSURÉS DE RECEVOIR L'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE NÉCESSAIRE AFIN DE SURMONTER LE CHOC PSYCHOLOGIQUE INÉVITABLE PROVOQUÉ PAR LA VUE DE NOTRE GASPILLAGE INSTITUTIONNALISÉ (notamment de la nourriture)

N.B. Je ne voudrais pas être celui qui aurait à leur expliquer que les restes de nourriture, c'est juste bon pour le compostage.

TRAITEMENT DES MATIÈRES UTILISABLES

Une bonne partie de ce qui est enfoui dans le dépotoir de Lachenaie provient de Montréal: tous ses centres de traitement de déchets ont été fermés (dépotoirs et incinérateurs). Lorsqu'il fût question d'en établir un qui aurait été situé à l'intérieur du vaste quadrilatère 'industriel lourd' dans le secteur est, il y a eût une levée de boucliers. Il n'était pas question de vivre tous les inconvénients reliés au traitement des déchets. Il était donc facile de 'passer la poubelle' aux voisins, c'est-à-dire à Lachenaie et aux autres sites de...banlieue.

Bien plus, comble de l'illogisme, ses dirigeants ont décidé, d'une part, de créer une équipe d'inspecteurs chargés de contrôler que les sacs verts ne contenaient pas de matières recyclables et d'autre part, d'empêcher les récupérateurs de prendre ce qui était encore utilisable ou recyclable. D'après un reportage à la TV, il y aurait même eu un procès afin de déterminer que la firme de cueillette des ordures était propriétaire de ce qui était mis au chemin! Il n'y aurait pas eu de BAPE concernant le centre de traitement des ordures. Pourquoi? Parce que le terrain envisagé pour servir au traitement n'était pas propice?

Pas approprié pour enfouir les vraies matières résiduelles? Peut-être. Mais, pour les matières utilisables, selon l'avis du ministère, un site temporaire de transition n'a pas à répondre aux normes fixées pour le traitement des vraies matières

RECOMMANDATION

QUE CHAQUE VILLE VOIT À DÉTERMINER, IMMÉDIATEMENT, UN LIEU SITUÉ SUR SON TERRITOIRE, LIEU OÙ SERONT TRAITÉES TOUTES LES MATIÈRES UTILISABLES.

QUE CE LIEU SOIT FACILEMENT ACCESSIBLE AUX CITOYENS AFIN DE LEUR PERMETTRE D'Y DÉPOSER LEURS MATIÈRES UTILISABLES ET CE, À DES HEURES D'OUVERTURE APPROPRIÉES.

QU'UN SYSTÈME MENSUEL DE CUEILLETTE DES MATIÈRES UTILISABLES SOIT MIS EN PLACE IMMÉDIATEMENT

résiduelles.

Ces règles doivent s'appliquer dans chaque ville, y compris Montréal et Laval. C'est facilement réalisable, immédiatement. Le Ministère de l'environnement n'a pas à intervenir

préalablement à l'installation d'un centre de recyclage. C'est un début pour régler l'échange de poubelles entre les villes. C'est une façon de sensibiliser la population d'une ville au fait que ses déchets ne disparaissent pas comme par enchantement. En visitant la 'Foire des Villages, je n'ai pas été étonné d'apprendre que le même phénomène existe ailleurs, dans la région de Drummonville-Plessisville, par exemple, d'autant plus que les poubelles de Le Gardeur et de Repentigny aboutissent à...Joliette! Connaissant un peu la théorie des 'dominos', je n'ai pas de peine à prédire que le BAPE a du pain sur la planche pour de nombreuses années à venir...

Avec ces recommandations, il n'y a rien de nouveau sinon qu'un système fonctionnel et structuré est mis en place. Pensons à ce qui existe déjà comme lieux de distribution des matières utilisables : Moisson Montréal, la Saint-Vincent-de-Paul, les 'friperies', les centres de matériaux usagés, les centres de vente de meubles usagés, les 'pawn shops', les cours de 'scrap', les magasins d'antiquités, les magasins de surplus de l'armée, etc... (il y en aurait 1473 sur le territoire de la CMM). Déjà, certains surplus de matières utilisables sont expédiés dans des pays du Tiers-Monde : par exemple lors de la cueillette de vélos ou de vêtements.

Ce qui est nouveau, c'est la prise de conscience que le gaspillage actuel (enfouissement des matières utilisables) se fait en ignorant totalement les besoins des plus démunis d'ici, et encore plus, des démunis d'ailleurs.

Les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple. Je me souviens que, lors de sa démolition, les briques du Centre Paul-Sauvé avaient été concassées et réduites en poussière afin de servir, par exemple, pour des terrains de tennis ou pour des sentiers piétonniers (peut-être pour faire oublier que l'édifice ne datait que d'une trentaine d'années). A Le Gardeur, les abris de la piste cyclable ont été érigés à l'aide de matériel réutilisé. Pourquoi lors de la réfection de rues ou de routes, l'asphalte 'décapée' ne serait-elle pas réutilisée (la ville de Le Gardeur avait acheté une machine pour la re-conditionner)? Ou, par exemple, pour paver des pistes cyclables ou des sentiers piétonniers? Et pourquoi pas des trottoirs? Et le matériel de fondation des

RECOMMANDATION

routes, bon seulement pour du remplissage?

QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UNE POLITIQUE AFIN D'INCITER LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX OU PARA-GOUVERNEMENTAUX À UTILISER DES MATIÈRES UTILISABLES TOUTES LES FOIS QUE L'OCCASION SE PRÉSENTE.

TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

La Commission de l'environnement du CMM siégeait au même moment où se déroulaient la première partie des auditions du BAPE. La lecture des compte-rendus dans les journaux me font craindre qu'on s'apprête à faire la même erreur que celle dénoncée précédemment relativement à la notion de 'matières résiduelles'. On ne fait pas la distinction entre 'matières recyclables' et 'matières utilisables'. On se prépare à tout recycler comme actuellement, on enfouit tout. Recycler une matière utilisable, c'est une autre forme de **GASPILLAGE**, qui en plus, coûte plus cher. Il n'y a pas de comparaison à faire entre les coûts de **RÉUTILISATION** et les coûts de **RECYCLAGE**.

Seulement à titre d'exemples de **GASPILLAGE**, la liste pourrait être longue chacun y ajoutant du sien, j'aimerais parler des emballages, des contenants de liquide, des circulaires ou des encarts publicitaires.

EMBALLAGES

Pour les Fêtes, j'ai acheté à ma petite-fille un logiciel pédagogique: un CD dans sa boîte de plastique, elle-même habilement insérée dans un carton ondulé au moins quatre fois trop grand, lui-même placé dans une boîte, elle-même protégée par un papier cellophane, le tout mis dans un sac lors du paiement à la caisse. Quand j'ai voulu installer le CD, ne trouvant pas le manuel d'instructions annoncé, j'ai failli rapporter le tout au magasin. Heureusement que non, puisque... pendant que la petite apprivoisait le logiciel, j'ai découvert le manuel d'instructions inséré dans le couvercle de la boîte de plastique! Il faudrait que j'en achète plus souvent : je saurais! On peut facilement dire : <L'industrie de l'emballage s'est emballée>!

CONTENANTS

RECOMMANDATION

QUE SEULS LES CONTENANTS CONSIGNÉS, FAITS DE VERRE OU DE MATÉRIEL RECYCLABLE, SOIENT AUTORISÉS POUR L'EMBOUTEILLAGE.

Règle générale, comme dans le temps, la bière est embouteillée dans des contenants de verre consignés que l'on rapporte chez le marchand ou, modernité voulant, dans des contenants en aluminium, aussi consignés. Quant au vin, comme dans le temps, il est mis en bouteilles, celles-ci, à moins d'être réutilisée lors de l'achat de vin en vrac, se retrouvent soit dans le bac de recyclage, soit au dépotoir. Les boissons gazeuses sont mises de plus en plus dans des contenants de plastique ou dans des cannettes consignés. Pourquoi le lait n'est-il plus mis dans des bouteilles de verre réutilisables? Et les jus?

J'ai cru comprendre que le Gouvernement envisageait d'imposer une nouvelle taxe aux industries de l'emballage, de la publicité ou de l'enfouissement, comme si ça allait changer quelque chose. Je m'oppose à une telle mesure puisqu'au bout du compte, c'est le contribuable-consommateur qui va écoper, ces nouvelles taxes étant intégrées au prix des biens achetés. Je crois plutôt préférable l'adoption d'un règlement qui obligerait les organismes visés d'inscrire le coût de l'emballage, du contenant ou de la circulaire. Ainsi, le consommateur serait en mesure de

voir ce que ces facteurs de pollution représentent sur son portefeuille. Par exemple, la très belle publicité de Bell, très recherchée, que je reçois sans l'avoir sollicitée: qu'est-ce que ça me coûte surtout lorsqu'on augmente les tarifs pour d'autres motifs? Et les circulaires de la SAQ (sur papier glacé) pour annoncer les produits d'un monopole d'État? J'aimerais ne pas les recevoir et obtenir un rabais équivalent à leurs coûts de production.

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UN RÈGLEMENT RENDANT OBLIGATOIRE LA DIVULGATION DU COÛT DE L'EMBALLAGE, OU DU CONTENANT, OU DU SUPPORT PUBLICITAIRE ÉCRIT AFIN QUE LE CONSOMMATEUR PUISSE SE RENDRE COMPTE DE CE QU'ILS LUI EN COÛTENT.

Tel que recommandé pour les matières utilisables, les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple en favorisant l'utilisation de 'matières recyclables'.

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UNE POLITIQUE AFIN D'INCITER LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX OU PARA-GOUVERNEMENTAUX À UTILISER DES MATIÈRES RECYCLABLES TOUTES LES FOIS QUE L'OCCASION SE PRÉSENTE.

Et pourquoi pas instaurer ou développer un programme de collectes sélectives pour certaines matières. Ça pourrait donner un quelconque signal qu'on se soucie du problème et avoir un effet d'entraînement.

QUE LE GOUVERNEMENT DEMANDE CUEILLETES CYCLIQUES DE MATIÈRES SPÉCIFIQUES RECYCLABLES SOIT MIS EN PLACE IMMÉDIATEMENT

TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet sauf pour attirer l'attention sur ce qui suit. J'ai été étonné d'apprendre qu'il ne se faisait pas de compostage et j'ai été encore plus étonné d'apprendre que la seule solution envisagée était d'agrandir dépotoir. Je comprends que, pour certaines matières, il faut un grand nombre d'années avant qu'elles ne se décomposent. Ce n'est pas une raison de les enfouir pêle-mêle, sans égards à leur 'durée de décomposition' et de pas faire une certaine rotation dans l'utilisation du site une fois que les matières enfouies dans une cellule sont devenues inertes. Quand la forêt était considérée comme une ressource inépuisable, on ne se préoccupait pas: on ne faisait que des coupes à blanc. Maintenant, on fait des rotations.

RECOMMANDATION

QUE LES DÉPOTOIRS SOIENT SUBDIVISÉS EN PARCELLES DE FAÇON À RÉUTILISER UNE PARCELLE DONT LES MATIÈRES ENFOUIES SONT DEVENUES 'INERTES'.

J'ai remarqué que plusieurs terrains de camping utilisaient deux sortes de poubelles: une pour les matières 'humides' et l'autre, pour les matières 'sèches'. J'ose imaginer que leur contenu n'était pas enfoui dans la même parcelle du dépotoir.

~~RECOMMANDATION~~ **RECOMMANDATION** SURE DU POSSIBLE, LES PARCELLES CONTIENNENT DES MATIÈRES DE MÊME DURÉE DE VIE, AFIN DE POUVOIR LES RÉUTILISER DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

Au moment même où une demande d'agrandissement est faite, d'après les informations fournies, il s'avère qu'une forte partie de l'énergie dégagée par le site est perdue: on produit 4 mégawatts d'électricité et on en brûlerait 6 mégawatts dans les 'torchères' (pouvant chauffer au moins 2000 maisons), faute de débouchés (notamment à cause des restrictions d'Hydro-Québec - BFI, petit producteur d'électricité, ne peut même pas utiliser sa propre électricité pour ses locaux administratifs-). C'est un exemple additionnel de GASPILLAGE sur une très grande échelle. L'agrandissement du site ne ferait qu'amplifier ce phénomène. Pourquoi ne pas intégrer quelque chose d'autre au dépotoir de façon à optimiser l'utilisation de l'énergie actuellement dégagée? J'ai déjà entendu parler de la possibilité d'installer

des serres. Je crois que c'est un domaine où des subventions sont allouées, notamment pour pallier aux coûts de chauffage, alors que des gaz sont brûlés à perte à Lachenaie. Il faut qu'un dépotoir devienne une source d'énergie, placé au centre d'un parc industriel.

RECOMMANDATION

QUE LA PARTIE NORD DU DÉPOTOIR SERVE À ÉTABLIR DES ENTREPRISES SOUS UNE FORME DE PARTENARIAT, privé-public, privé-privé, AFIN D'OPTIMISER L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE RÉCUPÉRÉE DES GAZ ACTUELLEMENT DÉGAGÉS.

QUE L'ÉTABLISSEMENT DE TOUT DÉPOTOIR NE SOIT POSSIBLE QU'À LA CONDITION QU'Y SOIT JUMELÉ L'ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISES ASSURANT LA COMPLÈTE CONSOMMATION DES GAZ DÉGAGÉS.

QUELQUES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE... petite-politique

HÔPITAL

On a fait grand état de la présence d'un hôpital dans le corridor des vents dominants. J'ai beaucoup de sympathie pour les personnes qui y seront traitées et j'ai grande considération pour le personnel qui y travaillera: les patients n'y séjourneront que quelque temps; le personnel n'y vaquera que quelques dizaines d'heures par semaine. Mais, j'ai une préoccupation beaucoup plus grande pour la population des alentours immédiats. La population du bassin versant du dépotoir: c'est à l'année longue qu'elle y vit, et dans certains cas, ce sont des personnes elles-mêmes malades qui ne sont pas hébergées dans un lieu aussi étanche que celui prévu pour l'hôpital. <C'est peut-être la fille d'un gérant de Caisse populaire?> aurait dit Pierre Elliot Trudeau.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le fait que les élus font grand état de la présence de l'hôpital dans le corridor des vents dominants, que tout à coup, ils prennent fait et cause pour les citoyens. Mais, pourquoi toute cette gué-guerre pour situer cet hôpital au nord ou au sud de l'autoroute #40, dans un cas comme dans l'autre, dans le même corridor de vents dominants? Pourquoi ne pas avoir favorisé sa construction ailleurs, à l'abri des vents dominants? D'où vient ce réveil tardif? Ça frôle la démagogie facile, d'autant plus que, une simple lecture des journaux locaux suffit, toute l'argumentation portait sur la détermination de la ville qui percevrait les taxes!

RÔLE DE LA CMM

La Communauté métropolitaine de Montréal s'intéresse subitement, à son tour, à la présence de ce dépotoir. Si je comprends bien son intervention, elle se sent désormais propriétaire des lieux: elle veut s'accaparer du dossier comme si elle était la mieux placée pour être l'instance décisionnelle. Je ne peux qu'être soupçonneux et conseiller au Ministre de refuser une telle requête vu que, depuis des années, ce sont les poubelles de Montréal et de Laval qui sont déversées à Lachenaie, sans que les élus de ces villes ne s'en formalisent.

Notre faible représentation à cette instance pourrait favoriser que notre avis soit enfouie sous la masse des autres. Il faut que le Ministre conserve son pouvoir décisionnel, confiant qu'il puisse avoir une sensibilité pour l'environnement, y inclus la population du bassin versant,. J'espère que cette sensibilité prédominera sur le poids politique de Montréal et de Laval à la CMM.

Concernant nos représentants, j'appréhende même l'abandon de leur position actuelle **<NON au méga dépotoir de Lachenaie>**. Je me demande: **<Pour combien de temps ce NON va tenir>**? Dans un passé récent, c'était un NON tout aussi ferme, bruyant et coûteux à la réforme Harel ... avant de céder la place à un processus de fusionnette, enrichie d'un coup de force afin d'y inclure Charlemagne à son corps défendant: **<Tu signes ici!>**. **<Chat échaudé...>** comme dirait l'autre d'autant plus que la porte me semble déjà ouverte à une solution de compromis, peut-être même de...compromission.

[Suite à lecture de la conclusion du rapport du BAPE 089, je dois avouer ma difficulté à soutenir le maintien du pouvoir décisionnel du Ministre: je ne connais pas les motifs (perdus ou cachés aux archives) qui l'ont poussé à ne pas tenir compte de la recommandation portant sur le tonnage à autoriser et de celle préconisant que le dépotoir soit à l'usage exclusif des MRC de l'Assomption et Des Moulins.

*Face au silence des trois députés concernés par la question, je soupçonne même que les bio-gaz contiennent autre chose que ceux mentionnés (je pense à du 'chloroforme') vu que leur sommeil s'est prolongé sur plus de huit ans. Leur récent réveil stratégique est-il justifié seulement par la tenue d'un prochain scrutin, et encore-là, avec un discours ni chair, ni poisson ? Ou, pourquoi déplacer le dépotoir ailleurs et s'aliéner d'autres votes quand il suffit de sacrifier, au pire, ceux du bassin versant? **<Attendez que je me souviene...>** Je me ravise: une majorité de votes y est acquise, il suffit de ressortir la **CAUSE** du placard (cette fois-ci en autobus)... c'est même un château-fort!]*

[DEMANDE DE DÉCRET D'URGENCE

Au moment où le BAPE tient ses audiences, le ministre décide de répondre partiellement à la demande du promoteur, d'accorder une prolongation de 5 ans, après avoir consulté la CMM. **<Digitu in oculo>** comme dirait l'autre. Dans sa grande sagesse, il a daigné consulter...l'autre partie intéressée (le promoteur, c'est sa 'business'; la CMM, ce sont ses vidanges)! Et la population du bassin versant? Et nos élus qui ont fait une visite-surprise! Au risque de passer pour un 'têteux', j'espère que les commissaires recevront une prime spéciale étant ceux, je présume, qui auront à écopier au nom du ministre! Avec une colonne vertébrale comme la sienne, il peut aspirer occuper, un jour, la plus haute fonction au gouvernement: il a la moelle pour ça!]

PIEUVRE GOUVERNEMENTALE

Je ne peux ignorer le manque de communications entre les différentes tentacules de l'appareil gouvernemental. En temps normal, on dit **<Le bras droit ignore ce que fait le bras gauche>**. Dans le présent dossier, il faut plutôt dire : **<la tentacule X ignore ce que fait la tentacule Y, qui ignore ce que fait la tentacule Z, qui ignore ce que fait la tentacule X>**.

J'avais confiance au travail de la Commission de la protection du territoire agricole qui agissait avec fermeté (en paroles) dans d'autres dossiers **<La zone blanche pour Le Gardeur permet d'atteindre une population de 25,000 âmes: pas plus de 'blanc'!>**, **<on ferme le '3ème neuf' du golf du Domaine de Rouville: c'est situé dans la zone agricole!>**. Mais, je me rends compte qu'elle a dézonné une partie du terrain concerné par l'agrandissement, sans consultation, sans audiences publiques, sans l'avis du Ministère de l'Environnement. Pourquoi cette soudaine mollesse alors qu'elle avait rejeté de nombreuses autres demandes pour des motifs tout aussi louables? Malgré qu'elle avait le pouvoir de maintenir son credo, sans avoir de fardeau de preuve à surmonter, elle a permis que s'ouvre la boîte de Pandore avec le résultat que l'on voit actuellement. On fait croire à la population que l'on veille au grain alors que ce n'est pas le cas: la porte est barrée à double tour mais...pas pour tous. C'est de la pure hypocrisie.

Et fait tout aussi impressionnant, sinon plus, c'est même une constante remarquée tout au long de la première semaine d'auditions: le Ministère de l'Environnement semble bien s'accommoder de la chose. Il n'aurait pas eu à être consulté? Le voulait-il? Le veut-il? Le voudrait-il?

J'ai remarqué un manque de confiance envers le BAPE: même les experts présents étaient identifiés à la firme requérant l'agrandissement. Je n'ai pas de nez électronique mais, c'est un autre signal que notre démocratie est mal en point. Les décisions prises en catimini par la CPTA ne peuvent que susciter pareille méfiance envers les organismes gouvernementaux. Et que dire des élus? À la lumière de leurs comportements dans le présent dossier, peuvent-ils comprendre les résultats constants de sondages, comprendre pourquoi ils se placent plus bas que les vendeurs de 'chars' usagés dans l'échelle de confiance de la population?

La ville de Terrebonne (Lachenaie) aurait le pouvoir de modifier le zonage du terrain concerné par l'agrandissement, le processus n'est pas clair (soit par un 'spot zoning', soit lors de l'adoption du SAR). Dans le premier cas, seuls les propriétaires des zones contiguës de Terrebonne auraient un mot à dire. Et ceux de Charlemagne? Et ceux de Le Gardeur? Et ceux de Mascouche? Dans le second cas, ça serait l'ensemble de la population de Terrebonne. Et celle de Charlemagne? Et celle de Le Gardeur? Et celle de Mascouche? La décence la plus élémentaire voudrait qu'on attende la décision du Ministre dans le présent dossier avant de procéder à un changement d'utilisation (excavation à enfouissement) d'autant plus que rien n'oblige la ville à le faire. Pourquoi s'embarrasser des citoyens du bassin versant surtout quand ils ne pèsent pas lourd lors d'un scrutin? **<Des taxes, c'est important! Ça permet le progrès! Ça permet de se payer un chef de cabinet!>**. Si on rétablissait les postes de péages avec perception manuelle, j'aurais des noms à suggérer, d'excellents percepteurs de taxes qui n'ont que cela en tête!

C'est n'est qu'au moment où l'on tente de faire sauter le troisième et dernier cadenas que les citoyens peuvent se faire entendre. En termes de base-ball, on pourrait dire qu'ils ont deux prises contre eux. Il faut quand même garder espoir: il est possible d'atteindre le premier but ... même sur une 3ème prise échappée par le receveur!

La situation géographique du dépotoir, situé aux limites de quatre villes et de deux MRC, permet de mettre en lumière l'incohérence du système (une autre!). C'est une seule ville qui décide de l'usage d'un terrain (régé par la Loi sur l'Environnement) et qui collecte les taxes alors que, c'est la population du bassin, contribuable dans d'autres villes, qui en subit les inconvénients, sans avoir un mot à dire (sauf pour un faible nombre habitant, et lui-même minoritaire, à Terrebonne).

QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT SOIT DÉSIGNÉ COMME MAÎTRE-D'OEUVRE POUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT AVEC MANDAT DE JOUER UN RÔLE PRO-ACTIF.

QUE TOUT PROJET ASSUJETTI AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT SOIT D'ABORD AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT PRÉALABLEMENT À TOUTE DÉCISION D'UN AUTRE MINISTÈRE OU D'UNE VILLE.

QUE TOUT RÈGLEMENT OU TOUTE MODIFICATION DE RÈGLEMENT D'UNE VILLE SOIT SOUMIS À L'APPROBATION DE LA POPULATION HABITANT LE BASSIN VERSANT, SANS ÉGARDS À LA VILLE D'APPARTENANCE.

CERTAINS ASPECTS ÉCONOMIQUES

Je suis étonné (pas vraiment), d'entendre des dirigeants claironner qu'on ne peut faire autrement, qu'on n'a pas les moyens, qu'il en coûterait beaucoup trop cher. En ce qui me concerne, le problème n'est pas d'ordre financier. Comme dans le domaine de la santé, il est beaucoup dû aux modes de gestion déficients. Le laissez-faire a un prix qu'il faut payer un jour... c'est actuellement le cas. **<Ce n'est qu'un début, continuons le...>**

Il faut une volonté politique de régler le problème, un peu comme l'a fait le Jewish Hospital qui avait un des pires bulletins concernant la gestion de son service d'urgences. Un jour, quelqu'un a dit: **<On règle le problème; il n'y a plus aucune bonne raison acceptable pour ne pas le régler>** ... et le problème est réglé. Leur façon de faire sert maintenant de référence dans les autres hôpitaux.

Je ne pense pas que ce soit avec des mesures étalées dans le temps qu'on y parviendra. [Dans sa conclusion lors de l'audition de 1995, le BAPE soulignait que l'objectif de 50% de réduction fixé en 1989 pour l'an 2000 n'en était qu'à 5%. En 2003, alors qu'on en est à 15%, on vise 60% pour l'an 2008? : **<Digitu in oculo>** comme dirait l'autre (bis)]. La méthode des **'petits pas...faits sur place'** a fait ses preuves, au moins, essayons-en une autre! Il me semble que pour attraper un taureau, on ne fixe pas d'objectifs à moyen ou long terme: il faut prendre son courage et l'attraper par les deux cornes, tout de suite! Par une corne seulement ou par un bout de queue, c'est un échec garanti. Tu ne peux pas y parvenir en attrapant un nouveau petit bout à chaque jour. La solution du problème du traitement des matières excédentaires, ce n'est qu'une question de volonté de le résoudre et, en conséquence, de choix budgétaire.

COÛTS D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES UTILISABLES (CTMU)

La seule nouveauté dans tout ce qui précède, c'est d'intercepter les matières utilisables bien avant leur arrivée au dépot, le plus près possible de leur source. Le coût de traitement de ces matières est insignifiant à comparer à celui des matières recyclables ou des matières résiduelles. Dans chaque ville, ça prend un terrain (qui existe déjà) et une personne pour diriger les matières vers les sections appropriées ('containers', par exemple).

Le **salaire du chef de cabinet**, qui en fait n'est qu'un organisateur d'une prochaine campagne électorale, pris à même nos taxes, serait suffisant pour couvrir le salaire des employés nécessaires au fonctionnement du Centre de transition des matières utilisables (CTMU).

Et/ou, ce n'est pas une légende urbaine, des **salariés municipaux** déjà en poste, comme à la recherche de quelque travail pour occuper leurs longues journées, pourraient aussi être affectés au CTMU ... sans risque de perturber outre mesure les autres services à la population.

Et/ou, des **spécialistes du ministère de l'Environnement** (porteurs d'un seul dossier) pourraient être affectés à l'encadrement de ce programme - ce serait une nouvelle spécialité!). J'ai constaté tout au long des audiences que le directeur de BFI avait une très bonne connaissance de l'ensemble des éléments du dossier alors que, ses vis-à-vis du Ministère de l'Environnement, plus nombreux et plus spécialisés, ne pouvaient intervenir que sur une partie infime des mêmes éléments. À moins que, par souci de justifier un poste dans la hiérarchie, on ne pouvait laisser le dossier entre les mains d'un subalterne qui aurait pu jouer un rôle l'équivalent à celui du porte-parole de BFI). Ce que j'ai vu m'a fait rappeler un conseil qu'un directeur du personnel m'avait donné lorsque j'avais réorienté ma carrière dans ce domaine: **<Tu as ce qu'il faut. Arrange-toi pour trouver un poste dans une petite entreprise afin de toucher à tout. Pas dans une grosse boîte, après 10 ans de spécialité, tu ne connaîtras que ta spécialité. Ne vas pas à la CECM, chez Hydro, à la Ville de Montréal, dans un ministère, etc...>** Précieux conseil, quel que soit le domaine...

COÛTS DE TRANSFERT DES MATIÈRES UTILISABLES

On peut argumenter que le transfert des 'matières utilisables' engendrent de nouveaux coûts, surtout si elles sont expédiées à l'étranger. C'est encore une raison pour ne pas faire.

Les coûts de transfert pour une **utilisation locale** pourraient être assumés par l'organisme receveur. À titre d'exemple, quand j'avais fait part à une connaissance, professeur en techniques

administratives, de mon intention de m'installer sur une terre en vue d'y aménager une pépinière, il m'avait informé qu'il était lui-même propriétaire d'une telle entreprise. Une pépinière de frênes, parce que ce bois est utilisé pour la fabrication de manches de hockey, qu'il y avait là matière à faire un jour des profits. Afin de diminuer sa tâche, il avait décidé d'épandre du compost autour de ses arbustes. Il fallait donc en trouver à bon prix. Il a réussi: une ville voisine de chez-lui...le payait pour qu'il transporte ailleurs (sur sa plantation) les résidus de cueillette des branches 'hachées', des feuilles mortes, etc...! Il pourrait en être de même pour les **coûts d'expédition à l'étranger**. Avec un salaire, même de 600\$ par année, personne ne songe à s'acheter une bicyclette valant 300\$ (Les pays du Tiers-Monde produisent pas ou peu de biens de consommation: tout est importé, au prix en vigueur ici, auquel prix il faut ajouter les coûts de transport). Par contre, à la limite, s'ils n'avaient qu'à payer les coûts de transport, ça pourrait être différent. Par exemple, il y a une cueillette annuelle de bicyclettes en vue de les acheminer à l'étranger. L'organisme demande, si possible, d'en défrayer le coût de transport: 10\$. J'ose imaginer que des ententes semblables sont possibles pour d'autres biens. Chose certaine, il y a sûrement beaucoup de personnes émigrées qui se feraient un plaisir d'établir les contacts avec leur pays d'origine. Personnellement, à la suite de l'ouragan Mitch qui avait dévasté le Nicaragua (autre recul de 50 ans), j'avais tenté de sensibiliser le conseil municipal en vue de mettre place un projet d'entr'aide, **SOLIDARITÉ LE GARDEUR-NICARAGUA**. À ma première tentative, ce fût une fin de non-recevoir de la part du maire, grand gestionnaire qui ne voulait pas risquer les deniers publics (je ne demandais pas d'argent!); à la seconde, après un accueil poli du conseil, ma démarche s'est arrêtée à un fonctionnaire qui n'était même pas au courant, qui m'a remis une formule de demande de modification à ma charte (inexistante) d'organisme à but non lucratif? On dit: **<Se faire tirer la chaîne!>** (trad)

À la limite, les subventions mentionnées pour le recyclage pourraient servir en partie pour l'expédition des 'matières utilisables'. Ou les subventions de l'ACDI dépensées en très grande partie ici, dont seules les miettes se rendant à la population du pays aidé!

COÛTS DU RECYCLAGE vs COÛTS DE L'ENFOUISSEMENT

Les coûts pour l'enfouissement, de l'ordre de 37,50\$/t, semblent privilégier cette méthode de traitement des 'matières résiduelles' et retarder le recours au recyclage dont les coûts sont évalués à 100\$/t.

coûts d'enfouissement < coûts de recyclage

Sans tenir compte des arguments relatifs aux coûts écologiques, je crois que l'équation est mal posée. Je suis d'avis qu'il faudrait plutôt considérer celle des coûts de recyclage comparés avec la somme des coûts pour l'enfouissement ET de ceux pour la production d'une matière nouvelle. Sans avoir pu obtenir des chiffres plus détaillés et précis, il me semble aller de soi, qu'à sa face-même, le coût de recyclage est inférieur au coût de production quelle que soit la matière concernée. Alors, l'équation à considérer est celle-ci:

**coûts de recyclage < coûts d'enfouissement + coûts de
remplacement**

COÛTS DU COMPOSTAGE

De plus en plus, les gens jardinent et s'occupent d'aménagement paysager. De plus en plus, aussi, on vend des sacs de terre noire (dans les centres spécialisés, dans les centres de rénovation, même dans les marchés d'alimentation). Le coût habituel est de 5\$ pour 3 sacs: c'est presque donné! Si ces 3 sacs pèsent 50 livres, ça fait 200\$ la tonne! S'ils proviennent du dépotoir, il faut ajouter le coût du transport des matières premières au dépotoir 68\$: presque rien! Conserver les matières premières dans un tas de compostage, **ÇA COÛTE RIEN! JUSTE LE TROUBLE DE LES Y DÉPOSER, LÀ...PLUTÔT QU'AU CHEMIN!**

COÛTS DU TRIAGE À LA SOURCE

Combien coûterait la somme des fractions de seconde nécessaires à la prise de décision relative à la disposition des 'matières excédentaires'? Est-ce que je dépose cela avec les 'matières utilisables' en attendant la cueillette? Dans le grand bac à 'recyclage'? Dans le contenant de 'matières résiduelles' sèches?

Dans le contenant de 'matières résiduelles' humides? Sur le tas de compostage? Quel en serait le coût si ces décisions individuelles se prennent au dépotoir?

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Au moment où nous vivons des problèmes économiques reliés à l'augmentation constante des coûts de l'énergie, on se permet de récupérer les bio-gaz afin de diminuer la pollution de l'atmosphère et, en même temps, on les brûle à perte alors qu'ils pourraient être utilisés, tels quels, comme combustible.

Pourquoi? Parce que, au nom du dogme du libre marché, on laisse chacun développer sa propre 'business', engranger le plus rapidement possible ses profits, alors qu'il serait possible de faire plus, sans renier ce dogme, tout simplement en favorisant l'intégration de deux types de 'business' complémentaires (exemple: dépotoir-serres, dépotoir-autres 'business'...).

COÛTS DU GASPILLAGE

Maintes fois, j'ai trop souvent vu des directeurs de finances

défendre leurs deux colonnes (revenus-dépenses), ignorant et passant sous silence des coûts cachés, des coûts indirects, difficilement évaluables, mais bien réels. Quels sont les coûts du gaspillage? Quels en sont les coûts environnementaux, les coûts sociaux, les coûts humains? Etc...? La tonne de 'matières utilisables' que l'on transporte, que l'on enfouie, qui dégage des bio-gaz, que l'on brûle et rejette à perte dans l'atmosphère, qui ont des effets pas trop étudiés sur l'environnement, y compris la population du bassin versant, qui provoque la tenue d'audiences publiques sur l'environnement et tout son grément, qui..., qui..., qui... C'est quoi le coût réel de cette tonne de 'matières utilisables'? Avons-vous les moyens de nous payer ce **GASPILLAGE** ?

SOLUTIONS ENVISAGÉES

SOLUTION DE TYPE TECHNOCRATIQUE

À la lumière de la présentation faite par la compagnie, je crains qu'une décision de type technocratique ne soit prise en ne considérant que le respect des normes, que la modernité des méthodes utilisées (des plus petits dépotoirs ne favorisant pas la rentabilité d'équipements très sophistiqués) sans égards pour l'environnement y compris la population habitant le bassin versant.

[D'autant plus, que le dossier actuel ressemble étrangement à celui de 1995, que les conseillers du Ministre et que la culture du ministère (normes, statistiques, ppm?, etc...) doivent être probablement encore les mêmes, que ce sont à peu près les trois mêmes députés, encore du même parti au pouvoir, rêvant probablement et encore de 'chauffeur et limousine' (ça aide à se taire), qu'il n'y a pas de raison de croire que le «chloroforme' ne fait plus effet...]

Et si le passé est garant de l'avenir, pourquoi pas, le cas échéant, outre-passer encore une fois les recommandations du BAPE et décréter non pas UN MILLION de tonnes mais, DEUX ou TROIS MILLIONS de tonnes, de façon à raccourcir au maximum le délai prévu de 25 ans? Ainsi, on pourrait avoir plus rapidement notre montagne (le Mont DÉPOTOIR) qui deviendrait un centre récréo-touristique, comprenant une école de ski ou de planche à neige, et pourquoi pas des 'tunnels vitrés' permettant de voir de près, en un seul lieu, les 'restes' de Montréal, de Toronto ou de New-York (des règlements, ça se change!)? On pourrait organiser des forfaits-voyages, agrandir l'aéroport de Mascouche, construire des hôtels, augmenter le nombre de sites de restauration incluant des 'bed-and-breakfast', construire un musée (peut-être un deuxième de type : 'Juste pour rire'), et des boutiques de vente

d'artefacts ou de cannettes de bio-gaz, etc...: ÇA SERAIT BON POUR L'ÉCONOMIE LOCALE, ÇA CRÉERAIT DES EMPLOIS! Et, pourquoi pas une statue avec une tête à deux faces ... celles de chaque ministre ayant contribué, chacun à sa façon, à la mise en place de cette montagne, unique au monde?

SOLUTION PRIVILÉGIÉE

A mon avis, la décision à prendre doit tenir compte immédiatement des objectifs de récupération visés pour 2008 (60%) et tenir compte de la population du bassin versant du dépotoir.

- 970 000 tonnes, c'est près de 1 million (ça fait moins peur comme les prix de vente à 9,99\$). Si 85% des matières n'ont pas à y être enfouies, on pourrait même parler de 150,000 tonnes pour les MRC de l'Assomption et Des Moulins

car...

- De dépotoir municipal, on est passé à dépotoir régional, à dépotoir métropolitain, à dépotoir grand métropolitain, bientôt à dépotoir provincial et pourquoi pas, à dépotoir national ou international? Si le site répond aux normes, il n'y a pas de limites: BFI ne demande que du tonnage, peu importe la provenance des matières résiduelles. Son mandat, c'est d'enfouir, pas de réglementer la gestion des déchets. Il est temps que le **<Pas dans ma cour>** cède la place à **<Chacun sa poubelle dans sa cour>**

mais...

- préalablement il faudrait qu'on décide que c'est Lachenaie qui doit servir de dépotoir régional...après consultation de la population du bassin versant. **<La poubelle, chacun son tour>** ou **<La poubelle, pas tout le temps dans ma cour>** serait peut-être une bonne idée? L'étude faite pour la MRC de l'Assomption privilégie quand même deux autres sites, non attenants à une zone densément urbanisée! Pareille étude pour la MRC Des Moulins?

Afin de compléter cette proposition qui ne peut que satisfaire qu'une des parties (la population du bassin versant), il faut y ajouter une volet qui serait de nature à satisfaire l'entreprise.

Le site actuel, qui occupe la demie de sa propriété a atteint sa pleine capacité, dégage déjà plus d'énergie que nécessaire (au moins 6 mégawatts sont brûlés en pure perte). Il faut donc que la partie 'nord' serve à une autre fin, par l'établissement d'entreprises qui utiliseraient l'excédent d'énergie. D'une part, BFI pourrait vendre à profit cette énergie. D'autre part, comme elle a l'expertise et que sa vocation première est de traiter les 'matières résiduelles', elle pourrait s'installer sur un autre site, intégré dès le départ à une autre entreprise, afin d'y poursuivre sa 'business'. Le Gouvernement pourrait même favoriser un échange de terrains, de gré à gré et accélérer le

processus d'autorisation.

C'est une solution de type 'gagnant-gagnant': la population peut espérer bénéficier d'une meilleure qualité de vie, l'entreprise continuer à faire et profiter de sa 'business' et le Gouvernement, se débarrasser d'une ... 'poubelle' chaude!

Et...

- dans la pire des hypothèses, même si la population riveraine consentait à vivre à proximité du dépôt des poubelles d'ailleurs - (l'idée d'une compensation monétaire me fait penser: **<Avec de l'argent, on peut tout faire; FAIRE TAIRE, mais aussi, FAIRE FAIRE>** validant peut-être une autre légende urbaine concernant les 'enveloppes secrètes!) - il ne faudrait enfouir que les réelles 'matières résiduelles'.

Nous n'avons pas le droit de continuer à enfouir les matières utilisables et les matières recyclables sans égards pour les plus démunis des nôtres ou d'ailleurs. **C'est IMMORAL! C'est SCANDALEUX!** J'espère que ce dossier nous fera prendre conscience que la solidarité humaine a un sens surtout quand le GASPILLAGE est notre règle de conduite. C'est pourquoi je disais qu'à la fin de ses travaux, le BAPE devrait pouvoir dire: **<C'est un petit pas pour le BAPE mais un grand pas pour notre SOCIÉTÉ>**.

Afin d'illustrer que ce qui précède a du sens, je vous invite à prendre connaissance de la politique d'Air Canada relatives à la disposition des bagages non réclamés et dont les propriétaires n'ont pu être retracés:

- <... Si on n'y parvient pas, on commencera alors par disposer du contenu: les vêtements partiront vers des oeuvres de charité, les bouquins prendront le chemin des librairies de livres d'occasion et les clés finiront dans des usines de recyclage et les maigres profits de la vente du métal seront versés à des oeuvres de charité. Les lunettes seront envoyées à des organismes non gouvernementaux pour distribution dans les pays du tiers-monde. Quant aux objets de grande valeur (appareils électroniques, appareils photo...) et aux valises, ils sont vendus en vrac, <à un prix dérisoire juste bon à couvrir nos frais de manutention> à une compagnie privée d'Ottawa qui y a pignon sur rue (59, Montreal Road) sous la raison sociale de The Unclaimed Luggage an Goods Store. Où chaque objet est vendu séparément>. (La Presse 2003-02-01)

DÉROULEMENT DES AUDITIONS

J'ai été agréablement surpris de constater qu'un organisme gouvernemental reconnaissait au citoyen le droit d'être informé et de donner son opinion sur un sujet d'intérêt public, [ou de lui en donner l'illusion]. C'est d'autant plus surprenant que le Bureau a tenu ses audiences dans un milieu où même un représentant dûment élu, s'il est dans l'opposition, n'a de tels droits dans les instances de sa ville. Au risque de passer pour un 'gérant d'estrades', j'espère que les détenteurs du pouvoir de la ville de Repentigny prendront acte et sauront s'en inspirer.

Afin d'atténuer un certain formalisme et une certaine rigidité, je suggérerais de mettre en place un comité chargé de faire un déblayage préliminaire en utilisant la 'méthode raisonnée de solution de problèmes', méthode favorisant la concertation plutôt que l'affrontement.

Petit détail, le 'verbatim' pourrait indiquer le numéro du document auquel un intervenant réfère lorsqu'il en est question: cela faciliterait les recherches dans la documentation.

Normalement, je serais passé au dernier point de mon exposé. Mais, comme je l'ai fait lors des auditions, je me dois de vous donner mon point de vue sur un point particulier. Mon souci pour le processus démocratique est tout aussi, sinon plus, important que celui que j'ai pour l'environnement.

J'ai assisté à toutes les auditions tenues en soirée. Dès le premier soir, lors de la première pause, je suis intervenu à la table de la présidence afin de déplorer la modification apportée à la procédure suite à la demande d'un citoyen, voyant qu'elle ouvrait une brèche, le registre pouvant être accaparé par un seul groupe. Pourtant, nous n'en étions qu'à la phase 'demandes d'information' ou de sensibilisation.

Sauf le mercredi soir où un registre spécial a été ouvert pour les questions relatives aux matières résiduelles, je n'ai pas pu poser toutes mes questions d'information. Je l'ai fait en partie lors des pauses ou à l'extérieur de la salle avec un impact moindre quant à l'aspect 'sensibilisation'.

Les autres fois, il y avait toujours foule dans la file d'attente. Le dernier soir, après m'être placé derrière deux personnes placées côte-à-côte, qui faisaient écran et qui laissaient passer les personnes connues du groupe contrôlant les séances, j'ai pu m'enregistrer dès qu'elles ont dû elles-mêmes le faire (faute de relève à laisser passer). Il vous serait facile de faire l'analyse du contrôle exercé, en faisant une corrélation entre les intervenants et les 'questions cédées'.

Conscient de l'importance du dossier à l'étude, étant sympathique à la cause des gens directement touchés par les inconvénients du dépotoir, j'ai jugé bon de ne pas entreprendre une bataille de procédures. Dans un autre contexte ou, s'il y avait eu un autre groupe d'avis différent mais, tout aussi concerné par le dossier traité, cela aurait pu être catastrophique.

Je comprends la grande émotion des citoyens du bassin versant et leur volonté de vouloir ne plus vivre dans un environnement qui n'est pas de qualité. Mais, ce n'est pas une raison pour que soit mis en place un 'sous-comité de stratégie', assisté de personnes crédules ou naïves, chargé d'empêcher les autres d'intervenir de façon égale. Si j'étais le bâtonnier du Barreau, je serais sûrement heureux d'apprendre qu'un de ses membres étale publiquement son grand respect pour son code d'éthique.

Je ne veux pas faire mon curé. Je suis cependant d'avis que si le processus démocratique est détourné par un groupe ou l'autre, qui ne voit qu'à ses propres intérêts, sans égards à ceux des autres, on vit alors dans une 'démocrature'. Et dans une 'démocrature' on est toujours à la merci du 'groupe dominant...du moment. A titre d'exemple, qu'il suffise de dire que dans un passé récent, un tel groupe a empêché que la poubelle de Montréal ne soit traitée sur l'île de Montréal, dans son secteur est. Autre exemple: les assemblées syndicales, où il y avait foule, se sont rapidement vidées à la grande satisfaction des 'habiles procéduriers' uniquement préoccupés par la défense de leurs seuls intérêts (ou simplement pour jouir du pouvoir qu'ils exerçaient). Regardons la grande 'démocrature' au sud de nos frontières : peut-être même un miroir de la nôtre!

Si la décision du Ministre correspond à nos attentes, j'espère que ceux que je viens à dénoncer se diront que c'est dû à la valeur de la cause, et non à cause des moyens utilisés pour la défendre.

[Un autre aspect de la théorie relative à la notion de 'démocrature' porte sur le fait que c'est un système où on fait croire au citoyen qu'il peut s'exprimer et qu'il peut participer alors que, dans les faits, ce n'est pas le cas. La limite de temps imposée pour la première partie des audiences et, encore plus pour la seconde, en est un bel exemple. Quelle que soit la décision, si elle était déjà prise, valait mieux le dire et ne pas faire semblant à moins que, règles obligent, il fallait respecter le processus prévu. On pourrait alors parler de 'démocrature de type technocratique'!]

HOMMAGES PARTICULIERS

En terminant, frustration aidant, sinon grande colère, comme à la fin de grands galas, je voudrais rendre hommage ...à la bêtise humaine:

- des élus locaux qui montent en épingle la présence de l'hôpital à proximité du dépotoir, après s'être joyeusement querellés pour le construire dans le corridor des vents dominants;
- des membres de la Commission de protection de la protection du territoire agricole pour la modification apportée au zonage du terrain visé par la demande d'agrandissement, sans consultation, sans audiences publiques, sans l'avis du Ministère de l'Environnement;
- des membres des différents ministères dont la principale préoccupation consiste à défendre leur existence (et leur expansion), chacun cantonné dans sa propre 'tentacule', sans aucune concertation avec celle d'un ministère voisin;
- des élus de Montréal qui, tout en maintenant en place une police des sacs verts, empêchent les récupérateurs d'intercepter des matières utilisables ou recyclables avant qu'elles ne parviennent au dépotoir;
- des membres du sous-comité de stratégie chargés de détourner le processus démocratique, de son porte-parole au code de déontologie pour le moins élastique;
- de notre **SOCIÉTÉ de CONSOMMATION** et de **GASPILLAGE**, pour sa négligence à partager avec les plus démunis des siens et les plus démunis du Tiers-Monde, non pas sa richesse mais, la partie utilisable de ses vidanges.

Merci de votre attention.

J'espère que ma réflexion saura alimenter la vôtre!
Bonne fin de travaux...!

PS

J'espère que les décideurs locaux n'attendront pas vos recommandation ou la décision du ministre avant d'arrêter de se traîner les pieds. Ils ont le pouvoir et le devoir de prendre les mesures appropriées pour mettre fin immédiatement au **GASPILLAGE**.

Je demeure disponible pour mettre en place, immédiatement:
SOLIDARIÉ REPENTIGNY-NICARAGUA

Les pancartes : **NON au Méga dépotoir** pourraient être remplacées
par:

NON au GASPILLAGE
OUI au RECYCLAGE
OUI au PARTAGE